

PROCEDURE DE TRANSMISSION DES PRELEVEMENTS HT21 PAR COURSIER EXTERNE

Afin de respecter les obligations de transport « des produits infectieux de catégorie B » selon la norme UN3373 (ADR), nous vous remercions de bien vouloir suivre les instructions suivantes :

- 1/ Prélever 4 ml de sang sur tube sec **EXCLUSIVEMENT** (avec ou sans gel) correctement identifié.
- 2/ **Centrifugation (+/- décantation) dans les 6 heures maximum** (2000G pendant 10 min, 20-25°C) après coagulation du sang
⚡ Pensez à conserver une aliquote dans votre sérothèque jusqu'à réception des résultats.
- 3/ Insérer le tube primaire ou secondaire (si décantation) dans le sur-tube pourvu de matière absorbante, le fermer.
- 4/ Mettre le sur-tube et les documents dans le **sachet plastique jaune comportant les coordonnées de notre laboratoire**, le sceller.

Attention, 1 seul tube par sachet.

Pour chaque dossier, merci de nous transmettre :

- la feuille de renseignements
- une copie du compte-rendu échographique du 1^{er} Trimestre si en possession de la patiente
- l'ordonnance
- votre feuille de demande d'examen

- 5/ **Expédier le tout par coursier à température ambiante dans les 6 jours maximum suivant le prélèvement**
(Au-delà, congélation à -20°C nécessaire)

